

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue le **13 décembre 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :
Mme Isabelle Paré
Mme Line Asselin
Mme Nicole Hémond
M. Sébastien Primeau
M. Willy Mouzon

Est absent le conseiller : M. Steven Strong-Gallant

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été transmis tel que prescrit par la Loi à tous les membres du conseil municipal de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

213-12-22

Ouverture de la séance extraordinaire

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 à 20 h 03.

214-12-22

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2023
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		Absent
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

215-12-22

Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier de l'année 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit préparer et adopter, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, un avis public a été publié huit (8) jours avant la tenue de la présente séance;

IL EST RÉSOLU,

QUE les prévisions budgétaires équilibrées totalisant des revenus et des dépenses de 2 822 831 \$ pour l'exercice financier de l'année 2023 soient adoptées et réparties comme suit :

Revenus		
Exercice financier	2022	2023
Revenus de fonctionnement		
Taxes	1 178 210 \$	1 264 531 \$
Services rendus	6 200 \$	13 875 \$
Imposition de droits	88 500 \$	64 000 \$
Amendes et pénalités	500 \$	500 \$
Intérêts	19 000 \$	22 000 \$
Autres revenus	79 741 \$	20 000 \$
Transferts	23 308 \$	53 599 \$
Revenus d'investissement		
Fonds de roulement	212 935 \$	369 563 \$
Revenus	921 669 \$	1 014 763 \$
Total des revenus	2 530 063 \$	2 822 831 \$

Dépenses		
Exercice financier	2022	2023
Dépenses de fonctionnement		
Administration générale	408 269 \$	447 950 \$
Sécurité publique	220 214 \$	243 185 \$
Transports	208 640 \$	303 791 \$
Hygiène du milieu	207 119 \$	240 008 \$
Santé et bien-être	4 503 \$	6 041 \$
Aménagement, urbanisme et développement	145 808 \$	127 698 \$
Loisirs et culture	293 166 \$	267 432 \$
Frais de financement	4 117 \$	3 700 \$
Dépenses d'investissement		
Affectation	116 558 \$	21 633 \$
Investissement	921 669 \$	1 161 393 \$
Total des dépenses	2 530 063 \$	2 822 831 \$

QU'un montant de 206 961 \$ du surplus accumulé non affecté soit affecté à l'exercice financier de l'année 2023.

QU'un montant de 47 156 \$ du surplus accumulé affecté soit affecté à l'exercice financier de l'année 2023.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

216-12-22

Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un programme des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, un avis public a été publié huit (8) jours avant la tenue de la présente séance;

IL EST RÉSOLU,

QUE le plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 totalisant des investissements de 4 846 809 \$ soit adopté et réparti comme suit :

Année	Investissements
2023	1 387 390 \$
2024	3 354 000 \$
2025	105 500 \$
Total	4 846 809 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse ouvre la période de questions à 20 h 08 et invite les personnes présentes à s'exprimer uniquement sur les sujets présentés.

217-12-22

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance extraordinaire à 20 h 31.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20 h 32.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code Municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse